

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 25 mars 2025 à 19 h 00

9-501

Le Maire certifie,

Objet de la délibération

**INDEMNITE DE GARDIENNAGE
DES EGLISES COMMUNALES**

1° - Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi, que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Mairie le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2° - Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité

3° - Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 29 sur lesquels il y avait 25 membres présents, à savoir :

1	Serge PERCET	16	Hélène TISSOT
2	Marie-Antoinette BENY	17	Jacinto RODRIGUES
3	Georges ROCHETTE	18	Erycka VACHERON
4	Marie-Odile MOULAGER	19	Claude NIGON
5	Robert DEVOUCOUX	20	Martine CHAVAGNEUX
6	Sandra LIEBART	21	Jean-Yves KNECHT
7	Claude GERBAUD	22	Jacqueline DUMILLIER
8	Dominique AVRIL	23	Philippe MIKHAILOFF
9	Jean ESPEJO	24	Yvette MORETTON
10	Sylvie LAFFONT	25	Christophe DANTAN
11	Thomas CHABANNES	26	Christel GIRAUD
12	Marie REVOLIER	27	Patrick TARKA
13	Sylvain MARCHAND	28	Daniel FERNANDEZ
14	Claudie GAURIAT	29	Joseph IACONA
15	Jean-Claude CLOUPET		

Modèle n° 85 B

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201493-20250325-9-501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Publication : 31/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire,

S. PERCET



Etaient présent(e)s : Serge PERCET, Marie-Antoinette BENY, Georges ROCHETTE, Marie-Odile MOULAGER, Robert DEVOUCOUX, Claude GERBAUD, Dominique AVRIL, Jean ESPEJO, Sylvie LAFFONT, Thomas CHABANNES, Marie REVOLIER, Sylvain MARCHAND, Claudie GAURIAT, Hélène TISSOT, Jacinto RODRIGUES, Erycka VACHERON, Claude NIGON, Martine CHAVAGNEUX, Philippe MIKHAILOFF, Yvette MORETTON, Christophe DANTAN, Christel GIRAUD, Patrick TARKA, Daniel FERNANDEZ, Joseph IACONA

Absent(e)s avec procuration : Sandra LIEBART (pouvoir Marie-Antoinette BENY), Jean-Yves KNECHT (pouvoir Serge PERCET), Jacqueline DUMILLIER (pouvoir Martine CHAVAGNEUX)

Absent(e) excusé(e) : Jean-Claude CLOUPET

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean ESPEJO

9-501 – Indemnité de gardiennage des Eglises communales

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux deux circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011, le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

En conséquence, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 503,42 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 126,91 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'Eglise à des périodes rapprochées.

Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci (Circulaire du 25 janvier 2012 relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales – IOC D 1100853 C).

Dès lors, pour l'année 2025, il est proposé de fixer à 503,42 € l'indemnité annuelle versée au père Patrick Frenay en application de ces circulaires.

Ouï et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe pour 2025, l'indemnité de gardiennage des Eglises communales à 503,42 € pour un gardien résidant dans la commune.

Fait à Montrond-les-Bains, le 26 mars 2025

Le Maire,

Serge PERCET



Le secrétaire de séance,

Jean ESPEJO

